

Communiqué de presse
Saint-Denis, le 5 octobre 2021

Le Pr. Michel TSIMARATOS nommé Directeur général adjoint chargé de la politique médicale et scientifique à l'Agence de la biomédecine

Le professeur Michel Tsimaratos, 56 ans, vient de prendre, ses fonctions de directeur général adjoint en charge de la politique médicale et scientifique à l'Agence de la biomédecine. Son expertise du secteur hospitalier comme le soutien apporté à la recherche durant toute sa carrière lui permettront de prendre la tête de cette direction qui couvre l'ensemble des champs de compétences médicales de l'Agence, à savoir le prélèvement et la greffe d'organes, de tissus et de cellules, la procréation, l'embryologie et la génétique humaines. Il succède au Pr. Yves Pérel, qui occupait ce poste depuis avril 2018.

Le professeur Michel Tsimaratos est professeur de néphrologie depuis 2004 et de pédiatrie depuis 2012. Son activité médicale a été essentiellement tournée vers les maladies chroniques de l'enfant. De 2013 à 2021, il a été chef du service de pédiatrie multidisciplinaire (gastroentérologie, néphrologie, endocrinologie, nutrition, transplantations pédiatriques) de l'Hôpital de la Timone à Marseille. Entre 2011 et 2015, le Pr. Tsimaratos a été Secrétaire Général de la Commission Médicale d'Etablissement de AP-HM puis Président de la Société de Néphrologie Pédiatrique de 2017 à 2021.

Tout au long de son parcours, il a développé un intérêt et un engagement spécifiques pour l'amélioration de la qualité de vie et de l'insertion socio-scolaire des enfants souffrant de maladies chroniques. Le travail avec le monde associatif et en particulier avec le fonds [HOPE]projet.fr ont notamment permis d'améliorer les conditions d'accueil des enfants malades à l'hôpital public. Il a également mené une réflexion sur le management hospitalier notamment en publiant un livre en 2019, « Repenser l'hôpital, rendez-vous manqués et raisons d'espérer », coécrit avec Bénédicte Devictor et Stéphanie Gentile.

A propos de l'Agence de la biomédecine

L'Agence de la biomédecine est une agence nationale créée par la loi de bioéthique de 2004. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que dans les domaines de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. Depuis le 1^{er} décembre 2016, l'Agence de la biomédecine est chargée d'assurer la mise en œuvre des dispositifs de biovigilance et d'AMP vigilance.

L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions.

Contacts presse :

Agence de la biomédecine : presse@biomedecine.fr